

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE RILATIVE À U FINANZIAMENTU DI
DISPOSITIVI D'ALLOGHJU D'URGENZA - ANNU 2023**

**CONVENTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ANNÉE 2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et amorcer un travail d'accompagnement social.

Il ne constitue pas une solution durable mais permet de répondre aux situations d'urgence. L'accompagnement proposé vise à orienter progressivement les personnes accueillies vers une structure adaptée aux problématiques rencontrées, voire à leur offrir une solution de transition favorable à leur réinsertion.

Bien que relevant d'une compétence de l'Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

C'est à ce titre que la Collectivité de Corse vient soutenir les structures intervenant dans ce domaine sur le territoire insulaire, en complément des aides déjà allouées par les services de l'Etat.

Différents dispositifs sont en place dans l'ensemble de l'île. Trois associations ont sollicité un financement pour le fonctionnement de leurs actions pour 2023 : A fratellanza sur le Cismonte, la Croix Rouge et la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP) sur le Pumonte.

1. **L'association A Fratellanza** intervient sur la commune de Bastia pour la mise à l'abri des personnes vulnérables en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et deux logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par le biais d'ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

Le rapport d'activité 2022 montre une hausse du nombre de nuitées offertes à l'abri de nuit : environ 200 de plus qu'en 2021, ainsi que du nombre de personnes accueillies : 97 en 2022 contre 56 en 2021, pour un taux d'occupation de 90 %.

Les chiffres semblent se rapprocher de l'activité enregistrée en 2020 et précédemment, avec un ralentissement de la sédentarisation constatée en 2021. Il faut noter toutefois que le nombre de refus est aussi en augmentation ce qui témoigne d'une forte progression de la demande.

L'association souligne également les limites de la structure actuelle qui tend à se dégrader. La recherche de solutions de délocalisation est en cours.

Le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social comme sur le plan sanitaire.

Le coût global des actions accueil de jour et accueil de nuit est estimé à 461 120 euros pour 2023.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Il s'agit essentiellement de l'Etat qui intervient à hauteur de 407 720 euros et des communes de la zone d'intervention de l'association.

En complément de ces financements, l'association sollicite le soutien de la Collectivité de Corse afin de faire face à la progression de son activité depuis les extensions d'ouverture.

Une participation financière annuelle de 15 000 euros a pu être octroyée à cette action depuis 2020.

Il convient pour l'exercice 2023 de renouveler cette participation, ce qui représente environ 3 % du budget global.

2. **La Croix Rouge** gère depuis 2013 le Centre d'Hébergement d'Urgence L'Alba sur la commune d'Aiacciu.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places. Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le centre a proposé un accueil en continu 24 heures sur 24.

Ce mode d'organisation a pris fin au 31 mars 2022 pour un retour à un fonctionnement en abri de nuit de 17 heures à 8 heures.

Sur le plan quantitatif, les chiffres sont plutôt stables tant sur le nombre de personnes accueillies que sur le nombre de nuitées. On constate cependant une progression constante de la part du public féminin.

Au total, 92 personnes ont fréquenté le Centre en 2022, contre 77 en 2021.

Sur le plan qualitatif, l'abandon du mode d'accueil en continu a rendu le travail d'accompagnement moins efficient : la présence sur le site dans la journée avait contribué à plus de proximité et induit des résultats encourageants en matière d'accès aux droits, aux soins ou à l'emploi.

Des pistes d'organisation et de financement sont en cours de recherche afin de permettre un retour à ce mode d'accueil en continu.

Cependant, le large réseau partenarial développé par l'association permet d'optimiser l'accompagnement social et médical des personnes hébergées.

Ainsi, sur les 65 sorties enregistrées en 2022, 4 ont débouché sur une solution de logement plus pérenne et 7 sur un mode d'hébergement transitoire.

Pour 2023, le coût de fonctionnement supporté par la structure est estimé à 524 369 euros. L'Etat et la commune d'Aiacciu sont sollicités, respectivement, pour des financements à hauteur de 357 307 euros et 60 000 euros.

Ainsi, en complément de ces financements, et afin de soutenir l'hébergement d'urgence, il convient de reconduire la participation de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 60 000 euros, soit environ 11% du coût global de l'action.

3. **La FALEP** intervient à Aiacciu et Portivechju, pour la mise à l'abri des ménages sans domicile à travers deux dispositifs complémentaires : l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel ou en logement famille et l'allocation logement temporaire.

- L'hébergement en hôtel ou en logement

Proposé sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju, l'urgence en nuitées d'hôtel, complétée par l'ouverture de places en logement diffus, permet de pallier le manque de structure d'hébergement d'urgence sur Portivechju et de prendre en charge les personnes sur Aiacciu qui ne peuvent pas intégrer les centres existants.

Le public accueilli est principalement constitué de couples avec ou sans enfants, de familles monoparentales et de femmes victimes de violences.

S'appuyant sur un large réseau partenarial, l'action permet un accompagnement vers des solutions de sortie personnalisées visant à une continuité d'hébergement.

Un travailleur social dédié à cette action est chargé de l'évaluation de la situation des ménages et de leur suivi jusqu'à leur sortie du dispositif.

En 2022, l'activité reste stable bien que le public féminin soit en progression. 131 personnes ont été hébergées, pour un total de 639 nuitées. La durée moyenne de séjour reste d'environ 6 jours en hôtel et 2 mois en logement.

- L'allocation logement temporaire (ALT)

L'ALT propose une réponse en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence. Dans ce cadre, la FALEP loue des logements auprès de bailleurs privés ou publics afin d'y accueillir les familles ou personnes défavorisées.

Ce dispositif transitoire vise à les accompagner vers une situation plus équilibrée et leur permettre ainsi d'accéder à un logement autonome. L'accompagnement social réalisé par la structure et la stabilité du logement proposé dans ce cadre favorisent également l'accès à l'emploi.

En 2022, l'activité reste stable : 42 ménages ont bénéficié de ce type d'hébergement, soit 93 personnes, pour 13 082 nuitées. La durée moyenne de séjour est d'environ 3 mois.

Le bilan d'activité précise que la fragilité du public ainsi que le manque de solutions de logement social, notamment sur le territoire de l'extrême Sud, induisent un allongement des parcours en hébergement.

Le coût total des deux actions portées par la FALEP pour l'exercice 2023 est estimé à 384 604 euros. L'Etat prend en charge les nuitées d'hôtel et les locations à hauteur de 211 972 euros.

En complément de ces financements et afin de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes hébergées, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement des deux dispositifs.

Ainsi, après analyse du rapport d'activité et du budget prévisionnel de chacune des actions, il convient de reconduire cette participation, à hauteur de 75 056 euros pour l'hébergement d'urgence et de 50 580 euros pour l'ALT, soit près de 33 % du budget global estimé par l'association.

Il est précisé que ces montants tiennent compte des excédents réalisés sur l'exercice 2022 et imputés aux subventions de la Collectivité de Corse.

Bien que l'activité d'hébergement d'urgence ne constitue pas une compétence propre de la Collectivité de Corse, l'ensemble de ces participations, pour un montant total de 200 636 euros, permettront le maintien sur dans l'ensemble de l'île insulaire d'un accompagnement des personnes défavorisées à divers niveaux. L'objectif est de favoriser le retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget primitif 2023 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

Dans le cadre de la régularisation de la gestion des crédits en autorisation de programme/autorisation d'engagement, une autorisation d'engagement sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions pour l'exercice 2023, telles que figurant en annexe et d'autoriser le Président du Conseil

exécutif de Corse à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence pour l'exercice 2023 à 200 636 euros, sous réserve du vote du budget supplémentaire, et selon la répartition indiquée ci-dessous :

Association A Fratellanza

Subvention pour le fonctionnement de l'Abri de nuit géré sur la commune de Bastia - Exercice 2023

15 000 euros

Association La Croix Rouge française

Subvention pour le fonctionnement du Centre d'hébergement d'urgence L'Alba sur la commune d'Aiacciu - Exercice 2023

60 000 euros

Fédération des associations laïques et d'éducation populaire FALEP

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju - Exercice 2023

75 056 euros

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en logement de transition sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju - Exercice 2023

50 580 euros

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.